

LE SUPPLÉMENT DE LOYER DE SOLIDARITÉ ET LES ENQUÊTES ANNUELLE ET BIENNALE : PERFECTIONNEMENT

ENJEUX

La détermination du montant nécessite une maîtrise fine des plafonds de ressources et des catégories de ménage. Or les contestations et contentieux autour du SLS sont liés majoritairement à ce dernier paramètre, d'autant plus qu'il peut évoluer en cours d'année. Par ailleurs, certains occupants ou immeubles sont exclus du SLS ou semblent exclus mais ne le sont pas, nécessitant une maîtrise de certaines subtilités, dues notamment à la redéfinition de certaines zones, pour éviter de quittance à tort ou de s'exposer à une sanction financière pour défaut d'application du SLS.

PUBLIC

Responsable de gestion locative, responsable financier et comptable, responsable du paramétrage. Toute personne en charge du calcul et/ou de la détermination des catégories de ménage.

OBJECTIFS

- › identifier les groupes et/ou locataires exonérés/assujettis
- › repérer les éléments influant sur le paramétrage
- › déterminer les catégories de ménage et savoir en justifier
- › recalculer le SLS en cours d'année.

PÉDAGOGIE & ÉVALUATION

Apports pratiques prenant appui sur les textes législatifs et réglementaires. Échanges avec les participants, calculs (prévoir une calculatrice). Les participants sont invités à se munir de documents internes tels que : formulaires d'enquête, courriers, mise en demeure...

PRÉ-REQUIS

Aucun.

ANIMATION

Loïc AURIAC ou Marie-Frédérique BLANC, Consultants-formateurs.

DATES CLASSE VIRTUELLE

7 mars 2025
24 juin 2025
30 septembre 2025
2 décembre 2025

DÉROULÉ & CONTENU

1 AVANT

- À la rencontre de votre formateur
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?

2 PENDANT - EN GROUPE

- **Rappel des principes**
 - › patrimoines éligibles
 - › locataires assujettis/exclus
 - › connexion SLS/OPS
 - › formule de calcul
- **Les points de vigilance**
 - › exonération de plafond à l'attribution et SLS
 - › procédures contentieuses et SLS
 - › la mise à jour du paramétrage : l'actualisation des tarifs, la particularité des PLAI
 - › des catégories de ménages : les jeunes ménages, les enfants, l'invalidité
 - › les tarifs du SLS : divergences entre le Ministère et l'USH et anticipation de la publication
 - › conformité des documents : formulaires, mise en demeure
- **L'impact des changements de situations familiales sur la catégorie de ménage**
 - › mariage, pacs, concubinage
 - › séparation de couple marié, pacsé, en concubinage, avec congé et sans congé avec avenant ou pas d'avenant
- **L'impact des changements de situations en cours d'année**
 - › les motifs de recalcul (baisse des ressources, changement de situation familiale)
 - › les éléments justificatifs
 - › l'appréciation de la date d'effet du nouveau calcul
- **Le rachat de patrimoine non conventionné**
 - › l'impact de l'Ordonnance du 15 mai 2019 et du Décret du 7 février 2020.

3 APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent

PRIX NET : 830 EUROS - 7 h de formation

Ce prix comprend l'accès à notre plateforme de formation ESPACE47.

Ce stage peut être organisé dans votre organisme ou dans votre région.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : Patricia SIVAKUMAR - 06 64 41 09 26. patricia.sivakumar@afpols.fr

Personne en situation de handicap : contacter Cécile CROQUIN - 06 76 72 65 07. referenthandicap@afpols.fr